

# Toulouse fait à son tour la chasse aux véhicules polluants à compter du 1er mars 2022

La zone à faible émission (ZFE) entrera en vigueur ce mardi 1er mars. Au sein de ces 72 km<sup>2</sup>, qui intègrent une large partie de la ville de Toulouse (Haute-Garonne), les poids lourds et véhicules professionnels de type fourgons Crit'Air 5 ne pourront plus circuler.



Comme ici à Paris, la Métropole de Toulouse met en place à compter du 1er mars une ZFE, Zone à faible émission, qui lui permettra d'établir sur un périmètre de 72 km<sup>2</sup> un calendrier progressif d'interdictions de circuler pour les véhicules les plus polluants, en fonction de leur vignette Crit'Air. MARIO FOURMY/SIPA



Par [Paul Périé](#)



Le 28 février 2022 à 16h25

0

Annoncée depuis plusieurs mois, la Zone à faible émission (ZFE) va bientôt voir le jour à Toulouse. Début février, le gouvernement a en effet publié [le décret d'application permettant aux métropoles de mettre en œuvre ces projets](#), visant à limiter la pollution de l'air en interdisant la circulation de certains véhicules.

---

**À lire aussi** **Interdiction des véhicules polluants dans le Grand Paris : les raisons du nouveau recul de la Métropole**

---

Ce périmètre de 72 km<sup>2</sup>, « où vivent plus de 430 000 habitants », précise la Métropole, est compris entre la rocade Arc-en-Ciel à l'ouest, le périphérique au nord et au sud et la rocade est, intégrant de fait une partie des communes de Tournefeuille et de Colomiers. Dès ce mardi 1er mars, les poids lourds et véhicules professionnels de types fourgons ou fourgonnettes [munis d'une vignette Crit'Air 5 ou non classés, soit les véhicules les plus polluants](#), ne pourront plus entrer dans le périmètre défini par Toulouse Métropole.

Des restrictions qui s'appliqueront dès le 1er septembre à ces mêmes véhicules classés Crit'Air 4. Suivront ensuite tous les véhicules motorisés certifiés Crit'Air 4, 5 et non classés le 1er janvier 2023 puis, un an plus tard, également les Crit'Air 3.

### **Inquiétude pour certaines professions concernées**

De nombreuses dérogations sont cependant mises en place pour une durée de 3 ans. C'est le cas par exemple pour les véhicules frigorifiques, ceux du BTP comme les bétonnières ou les laveuses balayeuses, les bennes à ordures ménagères, les fourgons blindés, les camions-citernes...

Malgré cela, le syndicat professionnel Mobilians, ancien Conseil national des professions de l'automobile, s'inquiète de ces mesures, à l'image de son président départemental Raymond Vié. « Nous avons été consultés et entendus sur certains points. Néanmoins, nous craignons des disparitions d'entreprises dans le périmètre de la ZFE, comme des garages, soit en raison de fermetures, soit de relocalisations en périphérie », assure celui qui représente les métiers de réparateurs, vendeurs, loueurs, dépanneurs d'automobiles et deux roues.

---

## À lire aussi Zones à faibles émissions : comment les constructeurs automobiles s'adaptent aux futures mesures anti-pollution

---

« Nous ne pouvons évidemment pas être opposés à l'amélioration de la qualité de l'air, car il y va de la santé des gens. Il est vrai que certains véhicules émettent beaucoup trop de particules fines nocives », ajoute-t-il, espérant pouvoir influencer sur certains changements de règles dans le futur.

---

### Newsletter L'essentiel du matin

Un tour de l'actualité pour commencer la journée



[S'inscrire à la newsletter](#)

[Toutes les newsletters](#)

Pour rappel, les propriétaires de véhicules qui dérogeraient à la nouvelle réglementation sont passibles d'une amende de 68 euros pour les véhicules légers ou utilitaires et de 135 euros pour les poids lourds.

---

### Dans la rubrique Haute-Garonne

[Guerre en Ukraine : jumelée avec Kiev, Toulouse veut aider ses habitants](#)

[Airbus testera le moteur à hydrogène sur un A380](#)

Abonnés [Le photographe de mode accusé d'avoir violé et agressé trois de ses modèles](#)

Les commentaires sont ouverts à tous les inscrits. Ils font l'objet d'une modération avant publication. Ils seront publiés dans leur intégralité ou supprimés s'ils sont jugés non conformes à [la charte](#).

Veillez vous [connecter](#) ou [créer un compte](#) pour pouvoir commenter cet article.

---

## Haute-Garonne

---



Abonnés **Le photographe de mode accusé d'avoir violé et agressé trois de ses modèles**



**Guerre en Ukraine : jumelée avec Kiev, Toulouse veut aider ses habitants**



**Airbus testera le moteur à hydrogène sur un A380**



**Deux wallabies s'offrent une escapade aux abords de Toulouse après une intrusion à l'African Safari**



**Le diocèse de Toulouse ouvre un espace affaires dans le quartier de la Côte pavée**



**Les chars du carnaval de Toulouse attendus dans les rues le 4 juin**



Abonnés **Le ginseng, perle «magique» de l'Asie : comment les Jardins d'Occitanie sont devenus les pionniers en France**



**Les premiers voyageurs survoleront Toulouse en téléphérique en mai**